

L'autorité de protection des données de Corée du Sud (PIPC) et la CNIL signent une déclaration de coopération

26 octobre 2022

La PIPC et la CNIL ont signé une déclaration de coopération, le 26 octobre 2022, à Istanbul. Cet accord ouvre un nouveau chapitre de coopération permettant de relever ensemble les défis posés par la protection des données personnelles dans tous les domaines de la vie des citoyens français et coréens.

En marge de la Global Privacy Assembly (Assemblée mondiale sur la vie privée), Dr. Haksoo KO, président de la Personal Information Protection Commission (PIPC – Corée du Sud) et Marie-Laure DENIS, présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL - France), ont signé, aujourd'hui, une déclaration de coopération qui prévoit notamment :

- la conduite de recherches conjointes liées aux nouvelles technologies et aux questions de protection des données ;
- le partage de bonnes pratiques et d'expériences, y compris dans le cadre de leurs enquêtes ;
- l'organisation d'ateliers de formation ;
- l'échange d'agents entre les deux autorités.

Ce partenariat sera l'occasion de tisser des liens institutionnels et humains entre la PIPC et la CNIL au travers de projets communs, permettant ainsi de **renforcer leur compréhension des nouvelles technologies et de relever ensemble les défis posés par la protection des données personnelles** dans tous les domaines du quotidien des citoyens coréens et français.

Nous nous attendons à ce que cet accord génère de nombreuses synergies dans des domaines variés. Nous sommes déterminés à soutenir cette coopération, notamment en partageant des informations et nos meilleures pratiques, y compris dans le cadre de nos enquêtes. Nous espérons également que cet accord ouvrira la voie à une coopération et à une innovation plus poussées pour aborder les questions de protection de la vie privée impliquant de nouvelles technologies, en mettant en commun notre expertise et nos ressources.

Dr. Haksoo KO, président de la PIPC

Cet accord ouvre un nouveau chapitre de coopération constructive et productive entre le PIPC et la CNIL. Nous nous réjouissons de travailler ensemble sur des projets de recherche communs, d'échanger nos bonnes pratiques et de partager nos expériences.

Marie-Laure DENIS, présidente de la CNIL
Texte reference

Pour approfondir

> [La protection des données dans le monde](#)

> [Site web de la PIPC \(en anglais\)](#)

> [Declaration of cooperation between the South Korean data protection authority \(PIPC\) and the French data protection authority \(CNIL\) \(communiqué en anglais\)](#)